

Nom : Garcia Fernandez

Prénom : Maria Gloria

Numéro national :

Adresse : Quai de l' [redacted] Molenbeek-Saint-Jean

**1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>**

**MANDATS**

Echevine de la Propreté, de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse, et de la Culture Néerlandophone pour la Commune de Molenbeek – Saint – Jean

Membre du Conseil d'administration pour l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE)

Vice-présidente de l'asbl VIA

Représentante de la commune dans l'Assemblée Générale de l'asbl Amphora

Membre du Comité Service Sociale Général pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)

Membre du Comité Logement pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)

Membre du Comité CEDU pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)

Membre de 'Action Sociale' pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)

Membre du Bureau Permanent pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)

**FONCTIONS**


**FONCTIONS DÉRIVÉES**


2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevine pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean	82.685,97 euros bruts
Membre du Conseil d'Administration pour l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE)	Pas de rémunération
Vice-Présidente de l'asbl VIA	Pas de rémunération
Représentante de la commune dans l'Assemblée Générale de l'asbl Amphora	Pas de rémunération
Membre du Comité de Service Sociale Générale pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)	270 euros bruts
Membre du Comité Logement pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)	90 euros bruts
Membre du Comité CEDU pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)	0 euros bruts
Membre de 'Action Sociale' pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)	90 euros bruts
Membre du Bureau Permanent pour le CPAS Molenbeek (de 01/01 jusqu'au 22/01)	90 euros bruts
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS

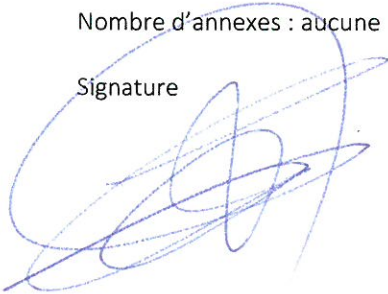





Fait à Molenbeek-Saint-Jean le 14 septembre 2021

Nombre d'annexes : aucune

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.